

COMITE SYNDICAL DU MARDI 3 DECEMBRE 2024

Le mardi 3 décembre 2024 à 9H45, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation GEMAPI**.
Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GEMAPI		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
83	33+13	46
Quorum		42
Total des voix (P +R)		54
Majorité absolue		28

ETAIENT PRESENTS :

28 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Ms	Vincent ALLEVAR , délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon
	Jean-Marc BALDI , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Félix BOREL , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Marylène BONFILLON , déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence
Ms	Roland CARLIER , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Rémi COSTORIER , délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance
	Serge CURNIER , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	Louis-Pierre FABRE , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
	David FOURNIER , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
	Philippe GINOUX , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
Mme	Sylvie GREGOIRE , déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Ms	Philippe IZOARD , délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Gérard JUSTINESY , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Luc JUSTAMON , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme	Samantha KHALIZOFF , déléguée de la Communauté Territoriale Sud Luberon
Ms	Juan MORENO , délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
	Gérard PAUL , délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
Mme	Isabelle PORTEFAIX , déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon,
Ms	François PREVOST , délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
	Jean-Louis ROBERT , délégué de la Communauté Territoriale Sud Luberon
	André ROUSSET , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mmes	Annie ROSENBLATT , déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon,
Ms	Patrick ROUILLES , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
	Jean-Pierre TEMPLIER , délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buech
	Fabrice TOCABENS , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon,
	Jean-Michel TRON , délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon
	Pierre-Yves VADOT , délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
	Yves WIGT , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

1 représentante du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant de 2 voix :

Mme | **Martine AMSELEM**

2 représentantes du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence disposant de 2 voix :

Mmes | **Elisabeth JACQUES**
| **Marion MAGNAN**

2 représentants du Conseil Départemental de Vaucluse de 2 voix :

M. Christian MOUNIER
Mme Noëlle TRINQUIER

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2584 023 04-20241203-DEL IB_2024_

ETAIENT REPRESENTES :

3 représentants du Conseil Départemental des Bouches du Rhône disposant de 2 voix :

Ms Didier REAULT par Christian MOUNIER
Jacky GERARD par Noëlle TRINQUIER
Mme Hélène GENTE-CEAGLIO par Marion MAGNAN

10 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Mme Sylvie BELMONTE, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Gérard PAUL
M. Romain BUCHAUT délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Juan MORENO
Mme Martine CESARI, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par Marylène BONFILLON
M. Christian CHIAPPELLA, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par François PREVOST
Mme Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance par André ROUSSET
Ms Gérard DAUDET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Roland CARLIER
Jacques ESPITALIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon, par Vincent ALLEVARD
Olivier FREGEAC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Philippe GINOUX
Roland GIBERTI délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Yves WIGT
Mme Nathalie VANNI, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Sylvie GREGOIRE

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

Ms Bernard ALAMELLE, délégué suppléant de la commune de Pertuis
Patrick ROUILLES, délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Guillaume CLOT, Conseil départemental de Vaucluse
Mme Marjorie GRIMALDI, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence
Ms Roland GIRAUD, commune de Villeneuve
Cyril MARIN, Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon LVA
Christian PAPUT, délégué suppléant de la commune de Tallard
Pascal BREBION, commune de la Roque d'Anthéron
Mmes Véronique BOUTEILLE, SMAVD
Frédérique BLASCO, SMAVD
Frédérique COUTAZ, SMAVD
Ms Christian DODDOLI, SMAVD
Julien GOBERT, SMAVD
Bertrand JACOPIN, SMAVD
Philippe PICON, SMAVD

Délibération n°2024-59
Formation GEMAPI

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 3 DECEMBRE 2024

Systeme d'endiguement de Lauris : dépôt du dossier réglementaire

La communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV) a confié l'exercice de certaines de ses compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) au SMAVD, par convention de délégation en date du 14 août 2019. De ce fait, le SMAVD est devenu le gestionnaire délégué des ouvrages d'endiguement protégeant la ville de Lauris, et également le pétitionnaire du dossier visant à faire autoriser le système d'endiguement composé de ces ouvrages.

Dans la continuité des travaux réalisés sur les digues « Roque Hauturière », « Lauris T1 », « Lauris T2 » et « Lauris T3 », le SMAVD a réalisé le dossier d'autorisation du système d'endiguement conformément au décret « digues » de 2015. Le SMAVD prévoit de déposer ce dossier réglementaire à horizon fin 2024.

Ce dossier permet de régulariser les digues et épis composant le système d'endiguement. Il intégrera par ailleurs la contribution du remblai de la voie SNCF. Il comprendra une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour faciliter l'acquisition des parcelles supportant les ouvrages. Pour l'ensemble de ces raisons, le dossier sera soumis à une enquête publique. Le système d'endiguement permet d'assurer un niveau de protection correspondant à une côte de 144.45 mNGF au droit de la section déversante secondaire (équivalent environ à 3 500 m³/s sur la Durance). La communauté d'agglomération LMV s'attachera à valider le contenu du dossier, le niveau de protection garanti et la zone protégée par le système dans une délibération. Elle va également autoriser le SMAVD en tant que délégataire à signer et déposer le dossier pour son compte.

Le Comité est appelé à approuver ce projet, à autoriser le Président à le mettre en œuvre et à prendre tout acte dans ce cadre.

***Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Comité Syndical :***

- APPROUVE le projet de dossier réglementaire afférent au système d'endiguement de Lauris ;
- AUTORISE le Président à mettre en œuvre le projet et à signer tout acte dans ce cadre.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 17 DEC. 2024

Le Président

Yves WIGT



Le Président

Yves WIGT